

## Certificat de Spécialisation Encadrement dans le Secteur Sportif

Dossier de candidature – Année scolaire 2024-2025

**Dossier à retourner complété au lycée avant la date butoir du 30 mai 2024 à l'adresse suivante :**

LPO S. WEIL  
1 RUE PELLETIER DE CHAMBURE  
21000 DIJON

Merci de préciser ci-dessous, la mention que vous souhaitez préparer.

MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS (APT) :

MENTION ACTIVITES DE LA FORME (AF) OPTION A ET B :

**RAPPEL : L'inscription au certificat de spécialisation encadrement en secteur sportif est réservée :**

- **aux candidats, titulaires d'un baccalauréat français** ou d'un titre admis en équivalence, **et titulaires du certificat de spécialisation «Animation-gestion de projets dans le secteur sportif»**
- ou**
- **aux candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel obtenu en ayant validé l'unité professionnelle facultative «secteur sportif» UF2S**

En outre, pour être candidat dans cette formation, il est nécessaire de **satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation** permettant de vérifier le niveau dans le domaine sportif (cf. tableau ci-dessous, chapitre 3).

### 1. Débouchés professionnels possibles

A noter que la réussite au certificat de spécialisation donne droit à l'obtention d'une carte professionnelle et permet d'exercer le métier d'animateur dans une association, un club sportif, au sein de collectivités locales, structures de vacances ou dans le secteur scolaire.

Son titulaire peut également préparer les concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial) ou de la fonction publique hospitalière (animateur).

**Trois spécialités différentes existent pour ce certificat de spécialisation qui conduisent à des métiers différents :**

- **Activités physiques pour tous (APT) :** le titulaire de cette spécialité peut encadrer, pour tout type de public, la pratique d'activités physiques diversifiées en initiation ou en loisir dans un objectif de santé et de bien-être.
- **Activités aquatiques et de la natation (AAN) :** le titulaire de cette spécialité obtient le titre de maître-nageur-sauveteur. Il peut, en autonomie, enseigner les différentes nages et assurer la sécurité des pratiquants. Pour conserver le titre de maître-nageur-sauveteur, il doit suivre un stage de recyclage tous les 5 ans.
- **Activités de la forme (AF) :** le titulaire de cette spécialité peut conduire un projet d'animation, et participer à la vie, à l'organisation et à la gestion de la structure. Il peut encadrer des groupes ou des individus dans la pratique des activités selon l'option choisie :

A → Cours collectifs

B → Haltérophilie, musculation

## 2. Les exigences pour accéder à cette formation

Pour accéder à cette formation, les candidats doivent :

- **Valider des tests physiques** organisés par des organismes de formation habilités par la DRAJES géographiquement concernée (test d'exigence préalable) avant le 23 juin 2024.
- **Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la spécialité concernée sera demandé avant de passer ces tests.**
- **Présenter des documents** attestant qu'ils ont obtenu certaines certifications avant l'inscription dans la mention ; par exemple : attestation de prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1), brevet national secouriste sauvetage aquatique (BNSSA), ...

Ces exigences sont différentes selon les spécialités proposées pour le certificat de spécialisation. Elles sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	<b>Tests d'exigence préalable (à obtenir au plus tard au 23 juin 2024)</b>	<b>Autres exigences (à valider avant l'entrée en formation – Rentrée 23)</b>
Spécialité Activités physiques pour tous (APT)	Test d'endurance dit « Luc Léger » et un parcours d'habileté motrice.	Attestation PSC1 (ou certification équivalente)
Spécialité Activités aquatiques et de natation (AAN)	/	Attestation délivrée par un Maître-Nageur stipulant que vous avez réalisé un 400 m en 7'40''  BNSSA en cours de validité (datant de moins de 5 ans)  PSE1 (délivré par la protection civile) et actualisé
Spécialité Activités de la forme (AF)  Option : cours collectifs	Test d'endurance dit « Luc Léger »  Tests de démonstration technique : step, renforcement musculaire et étirements	Attestation PSC1 (ou certification équivalente)
Spécialité Activités de la forme (AF)  Option : Haltérophilie, musculation	Test d'endurance dit « Luc Léger »  Tests de démonstration technique : tractions, squats et « développé-couché »	Attestation PSC1 (ou certification équivalente)

1. Fiche de candidature à l'entrée au certificat de spécialisation :

**Renseignements individuels**

Nom : Prénom :  
Sexe : Date de naissance :  
Adresse :  
Code Postal : Ville :  
Téléphone : Adresse mail :

**Etudes poursuivies en 2023-2024**

Formation suivie : Etablissement :

Adresse complète :

Modalités :  Statut d'étudiant(e)  Statut d'étudiant (e)- apprenti(e)

Stages réalisés dans le cadre sportif ou dans le cadre universitaire en 2023-2024 :

Structure d'accueil	Dates	Discipline sportive travaillée ou d'appui	Projet mené le cas échéant

**Diplômes obtenus antérieurement**

Baccalauréat obtenu (précisez) :

Année d'obtention :

Certificat de spécialisation AG2S obtenue le :

lieu :

Ou

Unité facultative UF2S obtenue le :

lieu :

Autre diplôme, précisez :

**Certifications obtenues :**

BAFA :  oui       non

PSC1 :  oui       non

PSE1 :  non       oui, précisez l'année :

SST :  non       oui, précisez l'année :

BNSSA :  non       oui, précisez l'année :

Autres : (précisez)

**Activités sportives**

Discipline :

Club :

N° de licence :

Niveau :       Départemental                       Régional                       National

Activités d'encadrement / coaching : (précisez)

Expériences dans le secteur sportif (arbitrage, juge, bénévole, etc.) : (précisez)

**Précisez en quelques lignes en quoi consiste votre projet de formation :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....